



# GUIDE PRATIQUE

Réduction et gestion des déchets

HABITAT  
COLLECTIF



**LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS ! P4**

**TRIER C'EST PAS SI COMPLIQUÉ P6**

**DÉCHÈTERIE, MODE D'EMPLOI P8**

**TOUT À PORTÉE DE CLIC ! P10**

Guide Pratique de réduction et gestion des déchets de Cœur d'Essonne Agglomération  
La Maréchaussée - 1, place Saint-Exupéry - 91704 Sainte-Geneviève-des-Bois cedex  
Tél. : 01 69 72 18 00

Directeur de la publication : Éric Braive  
Rédaction : Cœur d'Essonne Agglomération / Mise en page : Direction de la Communication  
Édition : Juillet 2021



**Éric Braive**  
Président de Cœur d'Essonne  
Agglomération



**Olivier Corzani**  
Vice-président  
en charge de la valorisation des déchets

Madame, Monsieur,

Pour maintenir un cadre de vie agréable et assurer la valorisation maximale des déchets chacun de vos gestes compte. Aussi, nous savons qu'il n'est pas toujours facile de savoir quoi faire de ses déchets. Avec ce guide pratique vous saurez comment trier vos déchets, dans quelles poubelles les jeter, et quelles sont les modalités d'accès aux déchèteries (éco-centres) pour vos encombrants et les autres déchets non pris en charge par le service de collecte (gravats, électroménager, etc.)

Nous attirons tout particulièrement votre attention sur les points d'apports volontaires ou autres bornes enterrées. Il ne s'agit PAS de mini-déchèteries et donc vous ne pouvez PAS y laisser vos déchets et encombrants librement. Tout déchet laissé à côté des bornes ou devant chez vous (en dehors des jours de collecte spécifique ou du service de ramassage sur demande) constitue un dépôt sauvage, dangereux, néfaste pour l'environnement, interdit et donc sanctionné.

Si les consignes de tri sont les mêmes sur tout notre territoire, le calendrier des collectes dépend de votre adresse. Rendez-vous sur le site de l'Agglo [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr) (rubrique « vos services »). Profitez-en pour vous inscrire au nouveau service d'alerte par SMS pour être informé des éventuelles modifications dans la collecte de vos déchets. Enfin pour toute question sur les déchets, un numéro vert est à votre disposition :

**0 800 293 991**

Service & appel  
gratuits

Cœur d'Essonne Agglomération s'efforce d'atteindre le meilleur taux de valorisation des déchets en nouvelles matières premières par le recyclage ou en énergies. Il y va de la santé de notre planète, au travers de la préservation des ressources et de la qualité des eaux, des sols et de l'air. Pour tout cela, votre bon geste de tri initial est fondamental.

Souvenez-vous enfin que le meilleur des déchets est celui que l'on ne produit pas. Vous trouverez d'ailleurs dans ce guide quelques astuces simples pour réduire considérablement vos déchets.

Ensemble préservons notre cadre de vie et notre environnement.



# LE MEILLEUR DÉCHET, C'EST

RÉDUIRE SES DÉCHETS, ÇA COMMENCE PAR DES GESTES SIMPLES.

## STOP À LA PUBLICITÉ !

### LE SAVIEZ-VOUS ?

**90 %** des publicités contenues dans votre boîte aux lettres finissent à la poubelle.

Un stop pub sur votre boîte aux lettres c'est **-14 KG** de prospectus par an !



Vous souhaitez obtenir, gratuitement, un autocollant stop pub ?

Adressez-vous à [dechets@coeuressonne.fr](mailto:dechets@coeuressonne.fr) ou au

**0 800 293 991**

Service & appel gratuits

## UN CADDIE MALIN...

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Lorsque vous faites vos courses, vous « achetez » aussi une partie de vos déchets !

Choisir des conditionnements mieux pensés vous permet d'économiser jusqu'à **75 KG** de déchets et près de **800 €** par an\*.

\* Estimation pour une famille de 4 personnes.

Lors de vos achats, pensez à adopter les bons réflexes (pour la planète comme pour votre porte-monnaie !) :

- en privilégiant les formats familiaux,
- en limitant les sur-emballages,
- en choisissant les éco-recharges,
- en optant pour des piles rechargeables,
- en achetant à la coupe ou en vrac,
- en utilisant un cabas.



# CELUI QU'ON NE PRODUIT PAS !

## LA « MAGIE » DU COMPOSTAGE

L'Agglo peut vous accompagner gratuitement dans la mise en place d'un composteur collectif au pied de votre immeuble.

Pour en faire la demande, contactez votre bailleur ou syndic qui effectuera la demande auprès du service Prévention et Gestion des Déchets : [dechets@coeuressonne.fr](mailto:dechets@coeuressonne.fr)

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Le compostage permet d'alléger de **25 %** le poids de votre poubelle d'ordures ménagères en transformant vos déchets en engrais naturel pour vos plantations ou pour améliorer vos sols.



## DES ÉCOGESTES QUOTIDIENS

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque année, **223 000 TONNES** de textile et chaussures sont collectées en France soit le poids de **22** tours Eiffel !



Limiter les déchets c'est aussi changer ses habitudes :

- réparer ce qui peut l'être (appareils, vêtements, etc.),
- penser à la location de matériel,
- opter pour des cadeaux dématérialisés (places de spectacle, abonnement de magazine, etc.)
- penser aux associations caritatives (type Emmaüs, Croix-Rouge, Secours Populaire, Restos du Cœur) ou aux ressourceries (Fabrique à neuf, De la Cave au Grenier, Un Temps pour Tout, etc.). Certaines récupèrent aussi les meubles, jouets et objets de décoration.

# TRIER C'EST PAS SI COMPLIQUÉ

TRIONS MIEUX, RECYCLONS PLUS !

## LES EMBALLAGES

Est-ce un papier ou un emballage ? Oui ? Alors direction le bac / la colonne jaune !



**TOUS LES EMBALLAGES**, quelle que soit leur matière (hors verre) ou leur forme, **doivent être déposés DANS LE BAC / LA COLONNE JAUNE.**

- papiers, journaux, magazines,
- bouteilles, bidons et flacons en plastique,
- emballages en métal,
- petits emballages en aluminium,
- emballages cartons et briques alimentaires,
- pots, barquettes, tubes, boîtes en plastique ou en polystyrène,
- sacs, sachets, films et blister en plastique.



### EN PRATIQUE

- ✔ Les emballages sont à déposer en vrac (pas de sac fermé) directement dans votre bac / votre colonne.
- ✔ Inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider.
- ✔ Ne les imbriquez pas les uns dans les autres (pour gagner de la place, préférez le compactage).

### Quelques pièges à éviter...

- ✘ Les papiers absorbants, les couches et mouchoirs à usage unique, **la vaisselle jetable, les jouets usagés et les objets en plastique** ne sont pas **des emballages**. Ils doivent donc être déposés **dans le bac d'ordures ménagères**, dans des sacs fermés.
- ✘ Les jouets fonctionnant avec piles, batteries ou fil électrique, doivent être déposés en déchèterie.

## LE VERRE

Les emballages en verre se recyclent à l'infini... à condition de bien les trier.



### Quelques pièges à éviter...

- ❌ La porcelaine cassée, les bris de miroir ou de vaisselle ne sont pas des emballages. Direction le bac des ordures ménagères ou la déchèterie !
- ❌ Les ampoules usagées sont à déposer dans les bacs de récupération dédiés (souvent disponibles à l'entrée des supermarchés) ou en déchèterie.



## LES ORDURES MÉNAGÈRES

Tous les déchets non recyclables doivent être déposés dans le bac ou la colonne d'ordures ménagères dans des SACS FERMÉS (80L max).

### Quelques pièges à éviter...

- ❌ Les produits toxiques (peintures, piles, batteries, etc.) doivent quant à eux être déposés en déchèterie.



❌ **Aucun dépôt ne doit être fait aux abords des bornes.**

# DÉCHÈTERIE MODE D'EMPLOI



Certains de vos déchets doivent impérativement être déposés en déchèterie pour être correctement traités et rejoindre une filière de recyclage dédiée.

## LES DÉCHETS ACCEPTÉS (POUR LES PARTICULIERS)



- les déchets d'équipements électriques et électroniques,
- les piles, ampoules, tubes néons, etc.
- les produits dangereux (aérosols toxiques, bidons d'huile, peintures, etc.)
- les déchets de travaux et de bricolage (gravats, métaux, plâtre, etc.),
- les meubles,
- les pièces automobiles, pneus non jantés, pneus vélos, etc.
- les textiles,
- les déchets végétaux.



### Quelques pièges à éviter...

- ❌ Les carburants liquides, les pneus jantés, les moteurs de véhicules ou l'amiante ne peuvent être acceptés en déchèterie.

Retrouvez la liste complète des objets acceptés / refusés sur [www.siredom.fr](http://www.siredom.fr)



**N'OUBLIEZ PAS VOTRE CARTE !**

Les déchèteries du SIREDOM sont accessibles sur présentation d'une « carte de déchèterie ». Vous pouvez en faire la demande, muni d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité, auprès :

- du service Prévention et Gestion des Déchets de l'Agglomération 16 bis rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge,
- des mairies d'Arpajon, de Breuillet ou de Marolles-en-Hurepoix,
- ou sur [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr) (rubrique « vos services »).

**TOUTES** les déchèteries du SIREDOM (syndicat de traitement des déchets) sont accessibles aux habitants du territoire munis d'une carte de déchèterie. Plusieurs d'entre elles sont situées sur l'Agglomération ou à proximité :

- **Égly**  
Rue des Meuniers
- **Saint-Germain-lès-Arpajon**  
Chemin des 50 Arpents
- **Saint-Michel-sur-Orge**  
Techniparc (intersection rue d'Alembert et rue Diderot)
- **Sainte-Geneviève-des-Bois**  
13 rue Paul Langevin
- **Épinay-sur-Orge**  
Rue de la Croix Ronde
- **Lardy**  
Rue Jacques Cartier
- **Morangis**  
Voie du Cheminet
- **Nozay**  
RD 59, Chemin des Bœufs
- **Ris-Orangis**  
Rue Paul Langevin
- **Vert-le-Grand**  
Route de Braseux

Retrouvez leurs coordonnées et horaires d'ouverture sur [www.siredom.fr](http://www.siredom.fr)

## 1 POUR 1

Vos anciens appareils électroménagers peuvent être ramenés directement en magasin. Les enseignes ont l'obligation légale de les reprendre. C'est le principe des reprises « 1 pour 1 » ou « 1 pour 0 », financées par l'éco-taxe que vous payez sur chaque produit acheté.



# TOUT À PORTÉE DE CLIC !

Retrouvez toutes ces informations, et plus encore, sur le site internet de l'Agglo [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr), rubrique « vos services ». Un formulaire de contact est également à votre disposition.







**Service Prévention et Gestion des déchets**

16 bis rue Denis Papin - ZI des Montatons  
91240 Saint-Michel-sur-Orge

**dechets@coeuressonne.fr**

**0 800 293 991**

Service & appel  
gratuits

---

**Pour vous informer en temps réel, l'Agglomération  
met en place un service d'alerte SMS gratuit.  
Inscrivez-vous sur [www.coeuressonne.fr](http://www.coeuressonne.fr)**

---

Sainte-Geneviève-des-Bois • Brétigny-sur-Orge • Morsang-sur-Orge • Saint-Michel-sur-Orge • Arpajon  
Saint-Germain-lès-Arpajon • Fleury-Mérogis • Breuillet • Villemoisson-sur-Orge • Longpont-sur-Orge • Égly  
Marolles-en-Hurepoix • Ollainville • Le Plessis-Pâté • La Norville • Leuville-sur-Orge • Villiers-sur-Orge  
Bruyères-le-Châtel • Cheptainville • Avrainville • Guibeville